

Paul Molac  
Député du Morbihan  
Conseiller régional de Bretagne  
Contact presse : 06.30.92.98.62

Ploërmel, le 21 mai 2021

## Communiqué de presse

### L'enseignement par immersion anticonstitutionnel ? Que l'on modifie en urgence la Constitution !

Le Conseil constitutionnel a rendu ce vendredi sa décision à la suite du recours déposé par 61 députés de la majorité, téléguidé depuis le ministre de l'Éducation nationale et permis par le Président de la République.

Je me satisfais que la grande majorité des articles de la loi n'ont pas fait l'objet de censure. Si l'article 6 visé par les requérants sur le forfait scolaire a bien été validé par le Conseil, ce dernier s'est autosaisi sur les articles 4 et 9 relatifs à l'enseignement par immersion et l'usage des signes diacritiques en langue régionale, ce qu'il ne faisait pourtant plus depuis de nombreuses années. Le Conseil a donc rejeté ces deux dispositions car elles seraient pour lui contraire à l'article 2 de la Constitution disposant que « La langue de la République est le français ».

Il s'agit d'un véritable acharnement contre l'usage, la préservation et la promotion de nos langues. Cette décision remet en cause plus de cinquante ans d'enseignement par voie d'immersion, y compris dans l'enseignement public depuis vingt-cinq ans.

Cette décision est complètement incompréhensible, d'autant que de nombreux doutes persistent sur la recevabilité de ce recours, notamment sur l'authenticité des signataires et leur plein consentement.

J'appelle solennellement aujourd'hui le Président de la République à présenter de toute urgence un projet de loi constitutionnelle visant à modifier l'article 2 de la Constitution.

Ce militantisme contre nos langues a assez duré. Si le conseil Constitutionnel invalide une méthode pédagogique reconnue pour ses excellents résultats scolaires, ce n'est pas la méthode pédagogique qu'il faut changer mais la Constitution. Les études montrent que les élèves bénéficiant de cet enseignement ont d'ailleurs de meilleurs résultats en français.

Car, quoique puisse en dire la Constitution et ses gardiens, nos langues sont nos vies, et nous nous battons tout au long de celles-ci, pour qu'elles ne disparaissent pas.

Paul Molac